Note de rentrée

- EFFECTIFS DE LA RENTRÉE ET RÉPARTITION DES CLASSES : cette année une dixième a été ouverte à la rentrée. L'effectif global du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) s'élève à 270. Les classes se répartissent ainsi : 27 élèves en moyenne par classe.

Enseignant 1	Enseignant 2	Atsem	Effectif	Niv
Christelle Chupin	Marie-Laurence Marie-Louise	Françoise Talon	29	PS
Hervé Soares		Brigitte Grousset	30	PS-MS
Carine Bourdin		Moïsette Gaillard	29	MS-GS
Charlotte Rouet		Gaëlle Scherrer	30	GS
Guillaume Clémentz			24	CP
Virginie Bernardeau			27	CE1
Virginie Thébaud	Jérémy Feger		24	CE1-CE2
Béatrice Huchot	Caroline Deleurme		27	CE2
Pascal Loreau	Magalie Roueil		25	CM1
Eva Berger			25	CM2

- **L'équipe enseignante** : elle comprend 14 enseignants dont 6 nouveaux. Virginie Thébaud reprend ses cours à partir de février. Christelle Chupin partira en congé maternité vers La Toussaint. Cette année, une enseignante spécialisée du RASED, Mme Maloubier, intègre l'équipe.
- **Le directeur** : M. Loreau est déchargé de classe le **mardi** et le **vendredi** pour assurer la direction des deux écoles. Il est disponible les autres jours après 16 h 15 sur RDV uniquement.
- **RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS** : Vous êtes invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte ; de même que toute modification concernant les renseignements fournis à l'école (N° de tél. par exemple). Une réunion d'information se tiendra bientôt dans la classe de votre enfant (vous serez informés de la date et de l'heure par une note ultérieure) : votre présence y sera très vivement souhaitée.
- **CAHIER DE LIAISON** : Il sert pour toute communication entre vous et les enseignants et doit systématiquement être signé et daté par chacun. Veillez à réclamer à votre enfant ce cahier s'il ne pense pas à vous le montrer. Si votre enfant ne prend pas le car exceptionnellement, veuillez le notifier dans ce cahier qui doit rester dans le cartable de l'élève. Les enseignants reçoivent sur rendez-vous : merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas.
- **ABSENCES DES ÉLÈVES** : En cas d'absence de votre enfant, merci, pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres, de bien vouloir impérativement :
  - **Prévenir le matin même avant 10 h 30** : Par téléphone ou mail. Si cela n'est pas fait, nous serons contraints de chercher à vous joindre, ce qui est parfois difficile et désorganise le service (l'école ne bénéficie ni d'un gardien ni d'un secrétariat).
  - **Justifier ultérieurement par écrit dans le cahier de liaison en fournissant le motif**
- **Assiduité** : Les "petites maladies" (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter. Le samedi matin non libéré est un jour de classe comme les autres, les enfants doivent être présents même ceux de la maternelle. Toute demande d'absence exceptionnelle prolongée, fondée sur des motifs sérieux et légitimes, doit être faite par courrier adressé au directeur, qui transmet éventuellement à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Les horaires de cours	matin	après-midi
Vérines	8 h 50 à 11 h 50	13 h 15 à 16 h 15
Angliers	9 h 15 à 12 h 00	13 h 30 à 16 h 45

- **RESPECT DES HORAIRES** : Veillez aux heures d'entrée et de sortie ; l'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours soit 8 h 40 pour Vérines et 9 h 05 pour Angliers) le portail est fermé dès l'entrée en classe). En cas de retard exceptionnel, sonnez à l'interphone (11 rue de la verrerie pour Vérines). Les parents de GS (Vérines) doivent conduire les enfants directement en classe. En maternelle, soyez ponctuel à la sortie car l'enseignant a aussi ses propres enfants à récupérer.
- **SÉCURITÉ DES ÉLÈVES** AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE : Veuillez stationner sur les aires de parking et dégager les entrées menant aux entrées des écoles... Le groupe d'élèves arrivant du car accompagnés par le personnel municipal a du mal à se faufiler entre la foule compacte et impatiente de récupérer ou déposer son enfant.
- **REPAS** PRIS A L'ÉCOLE : Les sommes dues à ce titre vous seront demandées par les services du S.I.V.O.S. qui est responsable de ce service péri-scolaire. Pour tout problème de cantine (absence ou régularisation de situation) veuillez vous adresser à la **mairie de Vérines**. Les documents remis à la rentrée sont à retourner par vos soins à la mairie et non à l'école.
- **MARQUAGE DES VÊTEMENTS** : Nous ne saurions trop insister pour que les effets de l'enfant soient marqués de manière indélébile ou inamovible. Tous les ans, de nombreux vêtements restent non réclamés ou reconnus ! Dès qu'une disparition est constatée, la signaler aux enseignants.
- **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** : Les séances de sport sont obligatoires pour tous les élèves. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, une tenue de sport est obligatoire : pas de tongues, sandalettes ou petites robes. En cas de nécessité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin de famille. Seul le médecin est habilité à délivrer cette dispense.
- **PARASITES** : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez par conséquent être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant, en prévenant les enseignants et, le cas échéant, en traitant sa chevelure.
- **TRAVAIL À LA MAISON** : Les devoirs sont interdits à l'école depuis 1954. Les élèves ont des leçons (travail personnel d'assimilation et mémorisation) à apprendre à la maison. Votre rôle de parents est de consulter chaque jour le cahier de texte de votre enfant. Ce temps ne doit en aucun cas dépasser 30 minutes.
- **SOMMEIL** : Les enfants ont besoin d'une quantité de sommeil (11 heures en moyenne) supérieure à celle nécessaire aux adultes. Le coucher tardif perturbe les capacités d'attention de l'enfant et donc ses résultats scolaires : il est nécessaire qu'il aille au lit tôt dans la soirée.
- **Assurances** : Il existe deux types d'assurances : responsabilité civile et individuelle accidents. Une attestation du contrat en cours de validité doit être fournie au début de chaque année scolaire. L'assurance est facultative, mais cependant conseillée.
- **Garderie, transport** : il est de votre responsabilité d'indiquer si l'enfant doit prendre le car ou aller à la garderie et de signaler tout changement dans le cahier de liaison. Rappel : vous n'êtes pas autorisé à entrer dans l'école pour récupérer votre enfant qui attend le car.

- **Enfants rencontrant des difficultés** : Les enseignants sont particulièrement attentifs à ces enfants. Des aides sont proposées dans le cadre de la classe, en relation avec le RASED. Une aide par un enseignant spécialisé peut être proposée au sein de l'école après concertation de la famille et accord. Il est possible d'opter pour une prise en charge extérieure.
- **Élections au conseil d'école** : Elles se dérouleront le samedi 13 octobre. Vous élisez vos représentants (un par classe), ce qui constitue un lien supplémentaire entre l'école et les familles.
- **Santé** :Tout enfant malade ne pourra être gardé à l'école. Les familles sont averties et sont priées de venir chercher leur enfant malade. Les maladies contagieuses doivent être signalées et un certificat de non-contagion sera présenté à l'école dès le retour de l'enfant. L'infirmière n'est pas en permanence à l'école. Aucune personne de l'établissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments aux élèves (BO n°27 de 1993) sauf convention avec le médecin scolaire (BO n° 41 du 18/11/99). Aucun médicament ne sera laissé dans la poche ou dans le sac de l'enfant.
- **PAI** : si votre enfant souffre d'une pathologie chronique par exemple : asthme ou allergie alimentaire, un protocole d'accueil individualisé est mis en place. Veuillez vous adresser au directeur.
- **Sécurité** :Trois exercices d'évacuation sont effectués pendant l'année. Les extincteurs sont vérifiés et la commission de sécurité passe pour vérifier la conformité des locaux en matière d'incendie. Les bijoux, les objets susceptibles d'être dangereux pour les enfants ou engendrant des conflits ne sont pas acceptés à l'école.
- **Calendrier des vacances scolaires** : vous pouvez télécharger le calendrier sur le site de l'école

Vacances de la Toussaint	samedi 27 octobre 2007	jeudi 8 novembre 2007
Vacances de Noël	samedi 22 décembre 2007	lundi 7 janvier 2008
Vacances d'hiver	samedi 9 février 2008	lundi 25 février 2008
Vacances de printemps	samedi 5 avril 2008	lundi 21 avril 2008
Vacances d'été	jeudi 3 juillet 2008	mardi 2 septembre 2008

- **calendrier des samedis libérés** : il n'y a pas d'école ce samedi.
  - samedi 15 septembre
  - samedi 6 octobre
  - samedi 27 octobre
  - samedi 17 novembre
  - samedi 22 décembre
  - samedi 26 janvier
  - samedi 9 février
  - samedi 8 mars
  - samedi 22 mars
  - samedi 5 avril
  - samedi 24 mai
  - samedi 14 juin
- **Les n° utiles** :

École de Vérines	École d'Angliers	La mairie de Vérines	La mairie d'Angliers
05 46 37 08 22	05 46 37 57 06	05 46 37 01 35	05 46 37 57 69

- Site de l'école : http://perso.orange.fr/ecole17.verines/
  vous pouvez y télécharger des infos utiles comme les menus de cantine, le calendrier scolaire...

Le directeur, M.Loreau